

Comité d'Entreprise de la SA GRAND CASINO DE CABOURG

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 23 JUILLET 2021

Étaient présents :

Président : Stéphane GILQUIN

Justine BOUFFARÉ : RRH et invitée en qualité de chargée de la prévention des risques professionnels

Membres élus : Annie LEDOUX, Thomas MINGOIA, Ghislain JOB.

Préventrice de la MIST : Anaïs MORALES

Étaient absents :

Sandrine GRIFFON

Dr Sophie ROGER LEENAERT, représentée par la préventrice Anaïs MORALES

DIRECCT/ CARSAT

La séance est ouverte à 11 h 05.

Le président rappelle l'ordre du jour et apporte des précisions sur le déroulement de la réunion de ce jour :

1. Information concernant les dernières décisions gouvernementales relatives au passe sanitaire
2. Information et consultation concernant les négociations d'entreprise
3. Information et consultation concernant le paiement des heures de nuit
4. Information sur la prolongation de la délégation de service public déterminant les axes stratégiques de l'entreprise et le renouvellement de l'autorisation de jeu
5. Information et consultation sur la mise en place de la procédure interne de traitement des signalements et faits de harcèlement sexuel au travail
6. Bilan des accidents de travail et maladie professionnelle du 1^{er} décembre 2020 au 30 juin 2021
7. Mouvements du personnel
8. Questions diverses

1. Information concernant les dernières décisions gouvernementales relatives au passe sanitaire :

Le passe sanitaire est exigé depuis le 21 juillet pour accéder aux lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes. Le Casino de Cabourg est donc tenu de contrôler les passes sanitaires des clients pour entrer dans l'espace de jeux. Sur les 2 premiers jours de contrôle du passe sanitaire, la baisse de fréquentation se fait déjà sentir. A partir de jeudi 29 juillet, une tente sera installée à l'entrée du Casino pour dépister les clients qui le souhaitent. Ce passe sanitaire devrait s'élargir aux bars et

Comité d'Entreprise de la SA GRAND CASINO DE CABOURG

restaurants début août mais la date n'est pour le moment pas connue. Le contrôle se fera en haut des escaliers de la terrasse.

L'obligation du passe sanitaire pour les salariés des établissements recevant du public (ERP) sera effective à partir du 30 août 2021. La Direction est en attente des modalités instaurés par le gouvernement pour les salariés n'ayant pas le passe sanitaire.

2. Information et consultation concernant les négociations d'entreprise

Compte tenu du difficultés économiques du Casino notamment liés à sa fermeture suite à l'épidémie de Covid-19, il n'y aura pas d'enveloppe allouée à la prime à la performance. Les sept mois de fermeture sur l'année 2020-2021 n'auront pas non plus permis d'évaluer la performance des salariés puisqu'ils auront été très peu présent. La campagne des entretiens individuels n'aura donc pas lieu cette année. Cependant, chaque manager doit se rendre disponible pour échanger avec un salarié qui souhaiterait faire un point sur son année.

A noter que la prime festival a été versée à tous les salariés sur la paye de juin 2021 remplissant les conditions d'éligibilité, sauf exception pour Céline MORIN qui était en activité partielle à ce moment indépendamment de sa volonté.

A l'unanimité, les membres du CSE rendent un avis favorable.

3. Information et consultation concernant le paiement des heures de nuit

Il est rappelé par M. Gilquin que les heures de nuit sont rémunérées à condition que les salariés aient réalisées plus de 270h de nuit dans une année civile. Compte tenu de la fermeture du Casino du 1^{er} janvier au 16 mai 2021, il se peut que certains salariés n'atteignent pas le seuil des 270h de nuit sur l'année 2021. Elles seront donc payées uniquement au moment où ce seuil sera atteint ainsi que celles au-delà de 270h dans la limite de 750h.

Cas particulier pour certains salariés tels que les veilleurs de nuit, certains MCD, un caissier et un technicien qui ont fait des gardes de nuit lors de la fermeture du Casino pour qui les heures de nuit ont été payés chaque mois puisque la Direction étaient assurées que les 270h de nuit seront dépassées.

A l'unanimité, les membres du CSE rendent un avis favorable.

4. Information sur la prolongation de la délégation de service public déterminant les axes stratégiques de l'entreprise et le renouvellement de l'autorisation de jeu

M. Gilquin informe les membres du CSE que le Casino de Cabourg est toujours en attente du nouvel appel d'offre pour la DSP. Il est compliqué de se projeter et définir des axes stratégiques dans la mesure où le contenu du nouvel appel d'offre n'est toujours pas connu, le Casino de Cabourg ne sait pas non plus si le Groupe Partouche se positionnera sur l'appel d'offre.

Le demande de renouvellement de l'autorisation de jeu a été transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à la police des jeux en juin 2021. Pour information, le dossier doit être déposé 4 mois avant la fin d'autorisation de jeu. La commission aura lieu début octobre pour la prolonger pour une durée d'un an.

Comité d'Entreprise de la SA GRAND CASINO DE CABOURG

5. Information et consultation sur la mise en place de la procédure interne de traitement des signalements et faits de harcèlement sexuel au travail

La procédure interne de traitement des signalements et faits de harcèlement sexuel au travail a été abordé avec les membres du CSE et Mme MORALES, préventrice de la MIST représentant le Docteur Sophie ROGER-LEENAERT. Cette procédure a été initiée à la suite de formations mises en place par le Groupe Partouche sur le sujet :

- Une formation destinée aux RH et à la Direction
- Une formation destinée aux managers : les participants pour le Casino de Cabourg sont les 5 MCD, le responsable du bar, le Chef de cuisine ainsi que le Directeur du restaurant

Après échanges sur cette procédure avec les membres du CSE et Mme MORALES, des points sont à revoir :

- Déterminer en début de procédure vers qui se tournait si une personne en était témoin ou victime plus explicitement
- Voir pour remplacer le terme « auteur du signalement » par « témoin ».

Mme MORALES rappelle qu'il est important que les salariés sachent qu'ils sont dans l'obligation de relater les faits s'ils sont témoins d'une situation de harcèlement.

Mme MORALES a également demandé de quelle façon sont sensibilisés les salariés sur le sujet et de quelle façon ils seront informés de la mise en place de cette procédure. Question à laquelle M. GILQUIN a répondu qu'un affichage était fait dans la salle de pause des salariés avec la représentation d'un agissement sexiste, d'une agression sexuelle et d'un harcèlement sexuel. Les informations sont également transmises sur l'application RH du Casino, une notification est d'ailleurs activée pour que les salariés en aient connaissance en temps voulu. Enfin, chaque manager est chargé de transmettre l'information lors de réunions d'équipe.

Cette procédure sera appliquée dès aujourd'hui compte tenu du fait qu'il y ait un nombre important de salariés en saison. Mais les remarques seront prises en compte pour la prochaine réunion de CSE.

A l'unanimité, les membres du CSE rendent un avis favorable.

6. Bilan des accidents de travail et maladie professionnelle du 1^{er} décembre 2020 au 30 juin 2021

Un accident du travail a eu lieu le 15/06/2021. Il concerne Paul-Emile DOUCET qui s'est coupé un bout de peau au niveau du doigt avec la mandoline pour faire un carpaccio d'ananas. Il n'y a pas eu d'arrêt de travail par la suite.

7. Mouvements du personnel

Un point a été fait sur les mouvements de personnel depuis le 1er janvier 2021 :

- Restaurant :
Démission de Kittiphong TANSAN CAHAGNIET le 18/01
Embauche de 7 saisonniers en juillet 2021 dont 1 rupture anticipée CDD
- Cuisine :
Démission de Baptiste VARIN le 18/05

Comité d'Entreprise de la SA GRAND CASINO DE CABOURG

Fin de période d'essai à l'initiative du salarié Thierry MEUNIER le 20/07
Embauche de 7 CDD saisonniers dont 2 fins de périodes d'essai.

- Bar :
Embauche de 16 CDD saisonniers

- Administration :
Rupture conventionnelle de Laetitia MENEU le 10/06

- MAS :
Licenciement faute grave de Richard BERTEREAU le 22/06
Embauche d'un CDD saisonnier

- Sécurité :
Embauche de 4 CDD saisonniers

- Entretien :
Embauche de 2 CDD saisonnier

8. Questions diverses ;

Mme Anais MORALES a demandé de quelle façon était vécu le passe sanitaire dans l'entreprise pour les salariés. Les membres du CSE ont répondu qu'ils avaient connaissance de certains salariés qui ne souhaitent pas se faire vacciner à ce jour. Ils sont en attente de l'évolution des décisions gouvernementales.

La séance s'est terminée à 12h20.

Fait à Cabourg, le 19 août 2021.

Ghislain JOB
Secrétaire du CSE

